

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 4 DECEMBRE 2014 A 20 H 00**

*L'an deux mil quatorze, le quatre décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick FOULON, Maire.*

*Etaient présents : FOULON Patrick, BRETON Denis, THIBAUT Nathalie, CLOUTIER Jacky, BASTY Raymonde, BOUCHARD Yvette, BOISQUILLON Alain, LEBRUN Francis, BERRUE Didier, HIRLAY Jacques, ZUSATZ Christelle, DARGENT Séverine, TELLIER Didier, THAUVIN Christine  
lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L. 4132-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Absente excusée : POTEAU Laura (pouvoir à FOULON Patrick)*

*Mme Séverine DARGENT est nommée secrétaire de séance.*

*Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (13 voix POUR et 2 voix CONTRE), le compte rendu de la précédente séance.*

**PRESCRIPTION DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME SUR  
L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL**

*Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal.*

**TRANSFERT DE LA COMPETENCE "POLITIQUE DE LA VILLE" A LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SULLIAS**

*Le Conseil Municipal délègue la compétence Politique de la Ville à la Communauté de Communes du Sullias à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.*

**RETROCESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU SULLIAS**

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la cession d'une parcelle communale à la Communauté de Communes du Sullias pour l'euro symbolique afin que le Camping de Saint Père puisse être vendu dans sa globalité.*

**MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS SOLOGNE VAL SUD**

*Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud.*

**ETUDE DE PROGRAMMATION RELATIVE A LA RESTAURATION ET A LA VALORISATION DU QUARTIER DU "VIEUX BOURG" : DESIGNATION DE L'ATTRIBUTAIRE**

*Le Conseil Municipal prend acte de l'attribution du marché relatif à l'étude de programmation pour l'aménagement et la valorisation du Vieux Bourg et des Bords de Loire à Clotilde LIOT, paysagiste DPLG - sise à MEUNG SUR LOIRE (45130) - pour un montant de 9 662,50 € HT.*

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DU FONDS D'ACCOMPAGNEMENT CULTUREL AUX COMMUNES**

*Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Loiret au titre du fonds d'accompagnement culturel aux Communes pour le spectacle qui sera présenté le 7 février 2015.*

**PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2015**

*Le Conseil Municipal accepte, à la majorité (13 voix POUR et 2 voix CONTRE) de modifier l'emploi d'Adjoint Technique de 2ème classe qui passe de 25 h 00 à 28 h 00 et l'emploi d'Adjoint d'Animation de 2ème classe qui passe de 24 h 00 à 27 h 00.*

**REGLEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE**

*Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à régler les factures d'investissement de la Commune, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2015, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2014.*

***REGLEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU  
BUDGET PRIMITIF 2015 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT***

*Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à régler les factures d'investissement du Service de l'Assainissement, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2015, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2014.*

***REMERCIEMENTS***

*Le Maire donne lecture d'une carte de remerciements pour les marques de sympathie adressées lors du décès de Mme Suzanne POTEAU.*

*Il fait part des remerciements émanant de l'association « De la plume aux ciseaux » pour l'attribution d'une subvention de démarrage.*

***INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES***

- Le Maire remercie l'ensemble des personnes qui ont participé à la collecte pour la Banque Alimentaire.*
- Il ajoute que la bibliothèque municipale est désormais équipée d'une borne de consultation publique à internet.*
- Il précise que la cérémonie des vœux aura lieu à la salle polyvalente le jeudi 8 janvier 2015 à 18 h 00.*

*L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 h 35.*

*Le Maire,*

*Patrick FOULON*